



Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE BELLOY N°69/2017

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise CIRCET – rue de la croix Jacquesbot – Vigny doit procéder à la pose chambre sur chaussée pour le compte d'Orange.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du lundi 20 novembre 2017 et pour une durée de 15 jours calendaires, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier; la circulation est alternée manuellement ; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

Art. 2 : L'entreprise CIRCET chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant, réalisé en adéquation pour la circulation des poids lourds.

Art. 6 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise CIRCET

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 16 novembre 2017

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 16/11/2017

Affiché le : 16/11/2017

Le Maire,

Elie MELLUL